

DÉLIBÉRATION N°2022-23_047
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 13 décembre 2022

6. Validation des points des CFVU du 24 novembre 2022 (pour vote)

Point 6.2 - Admission en Master 2023 : capacités d'accueil, calendriers de recrutement, attendus, critères généraux d'examen des vœux, composition des commissions de recrutement

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 21 Membres représentés : 9 Total : 30	Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0

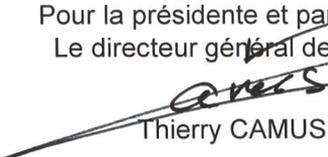
VU l'article 26 des statuts de l'université de Franche-Comté ;
VU la délibération CFVU_2022_2023_025 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les capacités d'accueil, attendus, calendriers de recrutement, attendus, critères généraux d'examen des vœux, composition des commissions de recrutement pour l'admission en Master 2023 votés en CFVU le 24 novembre 2022 sous réserve des points suivants :

- Mention Physique fondamentale et applications_Parcours Physics and Computational Physics (UBFC) la Capacité Accueil Limitée (CAL) du parcours est de 15
- Mention Administration Publique – Parcours Protection des droits fondamentaux et des libertés (Ligne 5) : passage de 17 à 0 (CAL)
- Mention Justice Procès Procédure – Parcours Protection des droits fondamentaux et des libertés (Ligne 55) : passage de 7 à 0 (CAL)

Besançon, le 3 janvier 2023

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe / pièce jointe :
Annexe 6.2. :

- Délibération CFVU_2022_2023_025 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté
- Capacité Master 1 – Rentrée 2022 – document modifié

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



**DÉLIBÉRATION N°2022-23_025
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 24 novembre 2022

4. Admission en Master 2023 : capacités d'accueil, calendriers de recrutement, attendus, critères généraux d'examen des vœux, composition des commissions de recrutement

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les capacités d'accueil, attendus, calendriers de recrutement, attendus, critères généraux d'examen des vœux et composition des commissions de recrutement pour l'admission en Master 2023.

Besançon, le 25 novembre 2022

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Admission Master 2023 – capacités Master
- Admission Master 2023 – capacités Titre ingénieur

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



Calendrier de recrutement MASTER 2 pour l'année universitaire 2022-2023

Domaine	Modalités	Type diplôme	Composante	Mention	Parcours-type	Ouverture	Campagne de recrutement - paramétrage e-candidat					
						2023-2024	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Administration publique	Droit de l'action administrative	OUI	16/05/2023	17/06/2023		21/06/2023	22/06/2023	08/07/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Administration publique	Politiques publiques	OUI	16/05/2023	17/06/2023		21/06/2023	22/06/2023	08/07/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Administration publique	Protection des droits fondamentaux et des libertés	OUI	20/05/2023	20/06/2023			05/07/2023	13/07/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Archéologie, sciences pour l'archéologie	Archéologie, Culture, Territoire, Environnement et Archéologie du bâti (2 OPTIONS)	OUI	25/04/2023	25/05/2023	05/06/2023	13/06/2023	15/06/2023	25/06/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Archéologie, sciences pour l'archéologie	Archéologie, Culture, Territoire, Environnement	OUI	25/04/2023	25/05/2023	03/06/2023	13/06/2023	15/06/2023	25/06/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Arts de la scène et du spectacle vivant	Pratiques scéniques et théâtres du monde	OUI			Pas de campagne de recrutement en Master 2			
STS	Présentiel	M2	ST	Automatique, robotique	Control for green mechatronics	OUI	13/02/2023	14/05/2023			14/06/2023	29/06/2023
STS	Présentiel	M3	ST	Biologie de la conservation	Ecology, Monitoring and Management of ecosystems	OUI	13/03/2023	26/05/2023			14/06/2023	21/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Biologie - Santé	Physiologie, Neurosciences et Comportement	OUI	17/04/2023	19/06/2023			21/08/2023	28/08/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Biologie - Santé	Signalisation cellulaire et moléculaire	OUI	03/05/2023	17/06/2023			03/07/2023	13/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Chimie	Formulation et traitements des surfaces	OUI	14/04/2023	31/05/2023	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois
STS	Présentiel	M2	ST	Chimie	Physico-chimie et matériaux pour le vivant	NON						
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Comptabilité - contrôle - audit		OUI	03/05/2023	11/06/2023	11/06/2023	20/06/2023	30/06/2023	08/07/2023
ALL	Présentiel	M2	STGI	Design	Produits et services multimédia	OUI	27/02/2023	23/06/2023				11/07/2023
DEG	Présentiel	M2	STGI	Droit de l'entreprise	Entreprise industrielle et commerciale	OUI	01/04/2023	16/05/2023			07/06/2023	15/06/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Droit des affaires	Droit des affaires	OUI			Pas de campagne de recrutement en Master 2			
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Droit des affaires	Droit social	OUI			Pas de campagne de recrutement en Master 2			
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Droit du numérique	Cyberveille - cybersécurité	OUI	20/05/2023	20/06/2023			05/07/2023	12/07/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Monnaie Banque Finance Assurance	Finances et Banque Durables	OUI	21/03/2023	08/05/2023	08/05/2023	16/05/2023	23/05/2023	23/06/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Monnaie Banque Finance Assurance	Conseiller et Conseillère de Clientèle Spécialisée	OUI	01/03/2023	25/04/2023	27/04/2023	02/05/2023	08/05/2023	08/06/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Economie de l'entreprise et des marchés	Échanges et marchés	OUI	04/04/2023	19/06/2023	19/06/2023	02/07/2023	03/07/2023	06/07/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Economie de l'entreprise et des marchés	Ingénierie économique	OUI	04/04/2023	08/05/2023	08/05/2023	16/05/2023	23/05/2023	23/06/2023
STS	Présentiel	M2	STGI	Energie	Energie électrique	OUI	27/02/2023	16/05/2023	23/05/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	15/06/2023
STS	Présentiel	M2	STGI	Energie	Ingénierie thermique et énergie	OUI	27/02/2023	16/05/2023	23/05/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	15/06/2023
STS	Présentiel	M3	STGI	Energie - EUR	Electrical Engineering	OUI	27/02/2023	16/05/2023	23/05/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	15/06/2023
STS	Présentiel	M2	STGI	Energie - EUR	Thermal Engineering	OUI	27/02/2023	16/05/2023	23/05/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	15/06/2023
DEG	EAD	M2	SUP FC	Finance	Management administratif et financier en entreprise	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Finance	Management administratif et financier en entreprise	OUI	03/05/2023	11/06/2023	11/06/2023	20/06/2023	30/06/2023	08/07/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Français langue étrangère	Didactique du FLE/FLS	OUI	25/04/2023	27/05/2023	26/05/2023	23/05/2023	27/06/2023	
ALL	Présentiel	M2	CLA	Français langue étrangère	Métiers du FLE, ingénierie de la formation et coopération internationale	OUI	02/05/2023	09/06/2023	09/06/2023	15/06/2023	20/06/2023	06/07/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Français langue étrangère	Métiers du FLE, ingénierie de la formation et coopération internationale	OUI	19/06/2023	01/07/2023	01/07/2023	08/07/2023	07/07/2023	13/07/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Français langue étrangère	Métiers du FLE, ingénierie de la formation et coopération internationale	OUI	16/08/2023	31/08/2023	31/08/2023	15/09/2023	18/09/2023	25/09/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Français langue étrangère	Politiques linguistiques - éducatives	OUI	25/04/2023	23/05/2023	23/05/2023	26/05/2023	27/05/2023	27/06/2023
ALL	EAD	M2	SUP FC	Français langue étrangère	Politiques linguistiques - éducatives et environnements numériques	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Génie mécanique	Eco-conception de produits	OUI	14/04/2023	14/06/2023	30/06/2023	05/07/2023	06/07/2023	14/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Génie mécanique	Procédés et matériaux	OUI	14/04/2023	14/06/2023	30/06/2023	05/07/2023	06/07/2023	14/07/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Géographie, aménagement, environnement et développement	Aide à la décision en aménagement urbain et régional	OUI	10/05/2023	15/06/2023	30/06/2023	05/07/2023	10/07/2023	20/07/2023
SHS	EAD	M2	SUP FC	Géographie, aménagement, environnement et développement	Aménagement et gouvernance dans les pays du Sud	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Géoressources, géoriques, géotechnique	Géologie appliquée	OUI	02/05/2023	08/06/2023	09/06/2023	entre le 19 et le 23 juin 2023	03/07/2023	13/07/2023
STS	Présentiel	M2	STGI	Gestion de l'environnement	Gestion durable de l'environnement	OUI	01/04/2023	16/05/2023	23/05/2023	07/06/2023	08/06/2023	15/06/2023
DEG	Présentiel	M2	STGI	Gestion des ressources humaines	Evaluation et développement des potentiels	OUI	27/03/2023	26/05/2023	26/05/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	10/07/2023
DEG	Présentiel	M2	STGI	Gestion des ressources humaines	Prévention et gestion des conflits	OUI	27/03/2023	26/05/2023	26/05/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	10/07/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Histoire, civilisations, patrimoine	Sciences pour l'histoire de l'art	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
SHS	EAD	M2	SUP FC	Histoire, civilisations, patrimoine	Sociétés, politique et cultures de l'Antiquité à nos jours	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Histoire, civilisations, patrimoine	Sociétés, politique et cultures de l'Antiquité à nos jours	OUI			Pas de campagne de recrutement en Master 2			
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Humanités numériques	Rare Books and Digital Humanities	OUI			02/05/22	à partir de janvier	09/05/22	10- mai 22
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Intelligence économique	Behavioral and Digital Economics for effective Management	OUI			Pas de campagne de recrutement en Master 2			
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Information, communication	Conseil en communication	OUI	15/04/2023	20/05/2023	15/06/2023	23/05/2021	07/06/2023	20/06/2023
STS	EAD	M2	SUP FC	Informatique	Développement et validation logiciel	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
STS	EAD	M2	SUP FC	Informatique	Informatique avancée et applications	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 20/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023	09/10/2023
STS	EAD	M2	SUP FC	Informatique	Ingénierie du test et de la validation logiciels et systèmes	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	09/10/2023	05/10/2023	
STS	Présentiel et alternance	M2	ST	Informatique	Ingénierie système et logiciel	OUI	17/04/2023	07/06/2023	07/06/2023	Entre le 12 et le 16 juin 2023	23/06/2023	07/07/2023
STS	Présentiel	M2	STGI	Informatique	Internet des Objets	OUI	17/01/2023	23/06/2023	23/06/2023	il de l'eau dans la limite de 2	il de l'eau dans la limite de 2	11/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Ingénierie des systèmes complexes	Microsystèmes, Instrumentation embarquée et Robotique	OUI	01/03/2023	14/06/2023	21/06/2023	30/06/2023	30/06/2023	07/07/2023

campagne 1
campagne 2
campagne 3

Calendrier de recrutement MASTER 2 pour l'année universitaire 2022-2023

STS	Présentiel	M2	ST	Ingénierie des systèmes complexes - EUR	Smart Integrated System	OUI	01/03/2023	14/06/2023	21/06/2023	30/06/2023	30/06/2023	07/07/2023	
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Justice, Procès et Procédures	Contentieux	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Justice, Procès et Procédures	Droit privé appliqué	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Justice, Procès et Procédures	Protection des droits fondamentaux et des libertés	OUI	20/05/2023	20/06/2023				05/07/2023	13/07/2023
ALL	Présentiel	M2	STGI	Langues étrangères appliquées	Langue et commerce électronique	OUI	01/04/2023	16/05/2023	23/05/2023	07/06/2023	08/06/2023	15/06/2023	
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues étrangères appliquées	Management international et savoir-faire d'excellence	OUI	01/05/2023	15/06/2023	01/07/2023	04/07/2023	05/07/2023	15/07/2023	
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Allemand : langues, cultures, traduction	OUI	20/04/2023	15/06/2023	16/06/2023	20/06/2023	21/06/2023	28/06/2023	
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais : langues, cultures, traduction	OUI	23/04/2023	30/09/2023					
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Espagnol : langues, cultures, traduction	OUI	20/04/2023	15/06/2023	16/06/2023	20/06/2023	21/06/2023	28/06/2023	
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Italien : langues, cultures, traduction	OUI	20/04/2023	15/06/2023	16/06/2023	20/06/2023	21/06/2023	28/06/2023	
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Traitement automatique des langues	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Russe : langues, cultures, traduction	OUI							
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Littérature de jeunesse et patrimoine littéraire	OUI	20/04/2023	19/06/2023		24/06/22	24/06/2023	24/06/2023	24/06/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Sciences de l'Antiquité	OUI	20/04/2023	19/06/2023		24/06/2023	24/06/2023	24/06/2023	20/06/2023
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Management et administration des entreprises	Entrepreneuriat et innovation	OUI	19/04/2023	03/07/2023	03/07/2023	15/06/2023 et 07/07/2023	17/06/2023 et 08/07/2023	13/07/2023	
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Management et administration des entreprises	Management général	OUI	19/04/2023	03/07/2023	03/07/2023	16/06/2023 et 07/07/2023	17/06/2023 et 08/07/2023	13/07/2023	
DEG	Présentiel	M2	SIEPG	Marketing, vente	Marketing et management international	OUI	03/05/2023	11/06/2023	11/06/2023	20/06/2023	30/06/2023		08/07/2023
STS	EAD	M2	SUP FC	Mathématiques	Mathématiques approfondies	OUI	02/05/2023	23/09/2023	30/09/2023	27/05/2023 - 17/06/2023 - 13/07/2023 - 26/08/2023 - 03/10/2023	30/05/2023 - 30/06/2023 - 15/07/2023 - 29/08/2023 - 05/10/2023		09/10/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Mathématiques	Mathématiques approfondies	OUI	30/01/2023	15/07/2023	16/07/2023	9/2023 + 30/06/2023 + 30/08/8/2023 + 30/06/2023 + 30/08/8/2023 + 30/06/2023 + 30/08/8/2023			30/08/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Mathématiques	Mathématiques générales	OUI	09/05/2023	15/07/2023	16/07/2023	début mai	16/09/2023		
STS	Présentiel	M2	ST	Mathématiques appliquées, statistique	Modélisation statistique	OUI	17/04/2023	19/06/2023	26/06/2023	20/06/2023			20/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Mécanique	Mécanique et ingénierie : études et développement	OUI	01/03/2023	14/06/2023	30/06/2023	05/07/2023	06/07/2023		13/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Mécanique - EUR	Smart Mechanics	OUI	01/03/2023	14/06/2023	30/06/2023	05/07/2023	06/07/2023		13/07/2023
SHS	EAD	M2	SUP FC	MEEF 2nd degré	Mathématiques	NON							
SHS	Présentiel	M2	ST	Nutrition et sciences des aliments	Systèmes automatisés de production dans les industries agroalimentaires	OUI	17/04/2023	09/06/2023	16/06/2023	23/06/2023	23/06/2023		07/07/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Philosophie	Humanités médicales et environnementales	OUI	01/04/2023	11/06/2023	11/06/2023	20/06/2023	30/06/2023		08/07/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Philosophie	Philosophie des pratiques	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
STS	Présentiel	M2	ST	Physique fondamentale et applications	Photonics, micronanotechnology, time frequenCy, metrology and complex Systems	OUI	01/04/2023	01/06/2023	01/06/2023	au fil de l'eau dans limite des 2 mois	au fil de l'eau dans limite des 2 mois		15/07/2023
STS	Présentiel	M2	ST	Physique fondamentale et applications	Physics and Computational Physics	OUI	31/01/2023	09/06/2023	23/06/2023	08/07/2023			28/08/2023
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Clinique psychopathologique, clinique de la famille	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Intervention psychosociologique : travail et santé	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Psychologie cognitive et neuropsychologie	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé	Recherche en psychologie	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
STS	Présentiel	M2	ISIFC	Santé	International Master in biomedical engineering	OUI	14/03/2023	au fil de l'eau	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois	au fil de l'eau dans la limite de 2 mois		01/09/2023
STS	Présentiel	M2	Santé	Santé	Microbiologie Antibiorésistance Génomique et Epidémiologie	OUI	16/05/2023	17/06/2023	17/06/2023	Fin juin 2023	mi juillet 2023		mi juillet 2023
STS	Présentiel	M2	Santé	Santé	Relation Hôte-Greffon	OUI	02/05/2023	10/06/2023	10/06/2023	Fin juin 2023	mi juillet 2023		mi juillet 2023
STS	Présentiel	M2	Santé	Santé publique	Epidémiologie recherche clinique évaluation	OUI	Recrutement organisé par l'université de Lorraine						
STS	Présentiel	M2	Santé	Santé publique	Intervention en promotion de la santé	OUI	Recrutement organisé par l'université de Lorraine						
STS	Présentiel	M2	ST	Sciences de l'eau	Qualité des eaux, des sols et traitements	OUI	14/04/2023	14/06/2023	20/06/2023	à l'eau, au plus tard le 22/06/2023	23/06/2023		30/06/2023
ALL	Présentiel	M2	SLHS	Sciences du langage	Analyse du discours	OUI	Pas de campagne de recrutement en Master 2						
SHS	Présentiel	M2	SLHS	Sociologie	Enquêtes socio-anthropologiques et territorialisations	OUI	25/04/2023	23/05/2023	13/05/2023	30/05 au 3/06	03/06/2023		20/06/2023
STAPS	Présentiel	M2	U-SPORTS	STAPS : activités physiques adaptées et santé	Reconditionnement, réadaptation à l'effort et réentraînement	OUI	01/05/2023	01/07/2023	05/07/2023	08/07/2023	13/07/2023		19/08/2023
STAPS	Présentiel	M2	U-SPORTS	STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	Ingénierie de l'entraînement sportif	OUI	01/05/2023	01/07/2023	05/07/2023	08/07/2023	13/07/2023		19/08/2023
STAPS	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 1er degré	Développement et pilotage des services sportifs et de loisirs	OUI	Même dates que TMM (Master 1)						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles - BELFORT	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles - BESANCON	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles - LONS-LE-SAUNIER	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 1er degré	Professeur des écoles - VESOUL	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Economie-gestion	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Education physique et sportive	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Histoire - géographie	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Langues étrangères : allemand	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Langues étrangères : anglais	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Langues étrangères : espagnol	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Lettres	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Lettres - histoire - géographie	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Mathématiques	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Professeurs documentalistes	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Sciences de la vie et de la Terre	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF 2e degré	Sciences physiques-chimie	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF Encadrement éducatif	Conseiller principal d'éducation	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						
	Présentiel	M2	INSPE	MEEF PIF	Ingénierie et Recherches en Education	OUI	Le calendrier est arrêté par l'Inspé de Besançon qui gère le recrutement						

Capacités et campagne de recrutement du Titre d'ingénieur - Rentrée 2022

Année	Campagne de recrutement - paramétrage e-candidat						Capacité d'accueil 2023	Critères d'examen	Formation ouverte en 2023/2024
	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date de jury	Date de publication	Date de confirmation	Mention		
1	14/03/2023	13/05/2023	17/05/2023	12/06/2023	14/06/2023	07/07/2023	30	dossier puis entretien	oui
2	14/03/2023	13/05/2023	17/05/2023	12/06/2023	14/06/2023	07/07/2023	54 - effectifs en cours	dossier puis entretien	oui

**Procédure d'admission pour l'accès au
diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
pour l'année universitaire 2023-2024**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 613-1](#), [L. 712-3](#) [D. 636-73](#) à [D. 636-81](#) ;

Vu l'[arrêté du 18 juillet 2018](#) relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'[arrêté du 22 octobre 2018](#) et l'[arrêté du 07 septembre 2020](#) accordant l'Université de Besançon en vue de la délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ;

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université fixe la procédure, le calendrier, la composition du jury d'admission au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et publie la liste des candidats autorisés à s'inscrire.

Article 1

L'admission aux mentions du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivrées par l'université, dépend des capacités d'accueil fixées globalement et par mention dans le dossier d'accréditation.

Article 2

Pour être autorisés à candidater au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, les candidats doivent justifier des conditions fixées à l'article [D. 636-77](#) du code de l'éducation.

L'admission dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'un entretien.

Elle est prononcée par le jury d'admission au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée dont la composition est fixée chaque année par la présidente de l'université.

A l'issue de la procédure d'admission, la liste des candidats autorisés à s'inscrire dans la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée est publiée par l'UFR organisatrice sur son site internet.

Article 3

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ainsi que le respect des exigences réglementaires ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français.

Selon la mention envisagée, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- un questionnaire de positionnement.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2023-2024, dans l'une des mentions, sont fixées par formation dans le calendrier annexé.

Article 5

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès, sur titre, en première année et, le cas échéant, en deuxième année de la formation conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon, spécialité génie biomédical pour l'année universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 642-1](#), [L. 613-3](#), [L. 613-4](#), [L. 613-5](#), [L. 712-3](#), [R. 642-9](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#) ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu le [dossier de 2016 de demande d'habilitation](#) de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'université de Besançon à délivrer le titre d'ingénieur diplômé, spécialité génie biomédical ;

Vu l'[avis du 10 mai 2016](#) de commission des titres d'ingénieurs n° 2016/04-01 relatif à l'accréditation de l'université de Besançon - Institut supérieur d'ingénieur de Franche-Comté (ISIFC), à délivrer des titres d'ingénieur diplômé ;

Vu l'[arrêté du 25 février 2021](#) fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu le courrier de la DGESIP du 19 novembre 2021 notifiant la prolongation d'un an de l'accréditation des établissements de la vague C à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Considérant qu'en application des dispositions susvisées, l'université a présenté un dossier de demande d'habilitation approuvé par la commission des titres d'ingénieurs (CTI) sur la base duquel elle est accréditée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Considérant que ce dossier de demande d'habilitation décrit notamment les modalités de recrutement des candidats à l'admission en formation et les capacités d'accueil.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'admission mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission, sur titre, en première et, le cas échéant, en deuxième année du titre d'ingénieur diplômé, dans le respect des dispositions du dossier de demande d'habilitation.

Article 1

L'admission dans la première et, le cas échéant, deuxième année de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé dépend de la capacité d'accueil mentionnée dans le dossier de demande d'habilitation, laquelle est globalement fixée à 54 places par années d'études :

- 24 places sont réservées aux candidats, issus de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui accèdent par voie de concours,
- 30 places aux candidats qui accèdent sur titre, dans les conditions énoncées ci-après.

Aucun recrutement n'est prévu en troisième année.

Article 2

Pour intégrer, sur titre, la première année de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme scientifique de premier cycle de l'enseignement supérieur de niveau 5 minimum (bac + 2, soit 120 ECTS post baccalauréat) ou d'un diplôme étranger équivalent par validation d'acquis pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Pour intégrer, sur titre, la deuxième année de la formation préparant au titre d'ingénieur diplômé, les étudiants doivent être titulaires d'un diplôme scientifique de second cycle de l'enseignement supérieur de niveau 6 (bac + 4 et 240 ECTS post baccalauréat) ou d'un diplôme étranger équivalent par validation d'acquis pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

L'admission sur titre est prononcée, après validation d'acquis le cas échéant, par le directeur de l'ISIFC, sur proposition de la commission de recrutement, après examen du dossier du candidat éventuellement assorti d'un entretien de motivation et d'un test de maîtrise de la langue française et de compréhension de l'anglais.

Article 3

Le dossier de candidature sur titre est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une photo d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français ;
- pour les candidats de toute nationalité, un formulaire relatif à la pratique des langues étrangères ;
- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat.

Selon sa situation, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- un document attestant de la situation justifiant un régime spécial d'études.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2023-2024, sont fixées par année de formation du 14/03/2023 au 13/05/2023.

Article 5

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de master à l'UFC pour l'année universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 612-6](#), [L. 612-6-1](#), [L. 613-3](#), [L. 613-4](#), [L. 613-5](#), [L. 712-3](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#), [D. 612-36-1](#) à [D. 612-36-4](#) ;

Vu l'[arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de master, notamment son article 5 ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu l'[arrêté du 20 avril 2017](#), l'[arrêté du 24 avril 2017](#), l'[arrêté du 03 septembre 2018](#) et l'[arrêté du 09 septembre 2019](#) et l'[arrêté du 19 octobre 2022](#) accordant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération [n° 2021-22_113 de la CFVU du 30 juin 2022](#) « Liste des parcours-types des formations pour l'année universitaire 2022-2023 ».

Considérant qu'en application de l'article L.612-6 du code de l'éducation, l'université peut fixer des capacités d'accueil qui font l'objet d'un dialogue avec l'Etat et des attendus pour l'accès aux mentions et parcours types de première année des formations relevant du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master.

Considérant que pour les étudiants qui ne remplissent pas les conditions posées au premier alinéa de l'article L.612-6-1 du code de l'éducation pour accéder de droit en deuxième année de master, l'université peut prévoir des modalités d'admission particulières.

Considérant qu'il appartient, dans ces conditions, à l'université de déterminer les capacités d'accueil, les attendus ainsi que les modalités d'admission mises en œuvre à l'égard des candidats à l'admission en première année et, le cas échéant, en deuxième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de master.

Article 1

L'admission dans les parcours types des mentions de diplôme national de master délivrées par l'université, dépend, pour l'année universitaire 2023-2024, des capacités d'accueil et des attendus fixés après dialogue avec l'Etat pour la première année d'études et, à défaut, la deuxième dans les tableaux annexés.

Article 2

L'admission dans les parcours types des mentions de master, en première année et, le cas échéant, en deuxième année est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'une présélection (probatoire) ou d'un entretien.

L'admission est prononcée par la présidente de l'université sur proposition du responsable du parcours type de la mention de master concernée ou de la commission de validation d'acquis de la composante destinataire de la demande d'admission le cas échéant.

Article 3

Le dossier de candidature est constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- pour les étudiants étrangers, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une lettre de motivation exposant le projet professionnel ;
- un curriculum vitae ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une lettre de demande de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation à une entreprise ;
- un questionnaire de positionnement.

Article 4

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2023-2024, dans les parcours types des mentions de master, sont fixées, par année d'études, dans les calendriers annexés et, pour les candidats qui en relèvent, dans le calendrier national de la procédure de candidature sur Etudes en France.

Article 5

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

La présente délibération sera transmise au recteur chancelier de l'université de Franche-Comté. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

